

Le Faubourg de Martigny

Projet domiciliaire à St-Jérôme secteur de Bellefeuille

à 1 km à l'Ouest de l'autoroute 15 Nord, sortie 43 Ouest,
rue de Martigny Ouest, près de la rue Lamontagne

Réjean Montmarquette

(450) 979-7111

www.lefaubourgdemartigny.com

Superficie habitable minimum :

La superficie habitable de la maison sera de 220 mc ou 2 368 pc sans garage et de 200 mc ou 2 152.78 pc quand il y a un garage de minimum de 20 mc. La superficie habitable inclut la superficie du sous-sol, donc le sous-sol compte.

Nouvelles normes : pour les logements supplémentaires à Saint-Jérôme :

Il n'y a pas de superficie habitable à respecter pour le logement supplémentaire. Donc comme un duplex, un jumelé ou une maison de ville sur 2 ou 3 étages. Le logement supplémentaire peut être sur plusieurs étages ou à l'étage.

Stationnement : Un stationnement de chaque côté de la maison à condition de répondre aux exigences de la ville de St-Jérôme.

Ne pas paver plus de 50% de la façade du terrain et la distance minimale requise entre 2 entrées charretières sur un même terrain doit être égale à la somme, en mètre, de la largeur de ces 2 entrées.

Minimum 2 pour le premier logement et 1 pour le logement supplémentaire. Pour le logement principal, les 2 cases peuvent être une derrière l'autre.

Exemple : 2 stationnements de 3.75 mètres de largeur = 7.5 mètres donc entre les deux stationnements, il doit y avoir 7.5 mètres de pelouse.

Concernant les entrées électriques, la ville n'a aucune exigence. Le choix revient au propriétaire d'installer 2 entrées électriques.

Chaque logement a son adresse respective.

Il doit y avoir seulement une porte en façade de la maison.

Il est possible de construire 2 étages hors sol.

Les garages en dépression sont autorisés.

Vous pouvez confirmer le tout avec le service d'urbanisme de la ville de St-Jérôme.

Projet domiciliaire : **Le Faubourg de Martigny à St-Jérôme**

(450) 979-7111

Voici les informations sur la grille de zonage au sujet des largeurs des terrains.

La marge totale minimale est de 5 mètres pour un terrain entre 2 lots.

Donc pour construire d'une maison de :

Pour une maison de **32 pieds** = (9.754 mètres)

Il faut un terrain d'un minimum de : **14.754 mètres de façade.**

Pour une maison de **34 pieds** = (10.363 mètres)

Il faut un terrain d'un minimum de : **15.363 mètres de façade.**

Pour une maison de **36 pieds** = (10.973 mètres)

Il faut un terrain d'un minimum de : **15.973 mètres de façade.**

Pour une maison de **38 pieds** = (11.582 mètres)

Il faut un terrain d'un minimum de : **16.582 mètres de façade.**

Pour une maison de **40 pieds** = (12.192 mètres)

Il faut un terrain d'un minimum de : **17.192 mètres de façade.**

Et ce excluant les coins de rue qui ont une marge de recul de 7 mètres du côté de la rue plus 1.5 mètre minimum entre le voisin, donc une marge minimum totale de 8.5 mètres.

Un terrain de coin de rue de 18.20 mètres de largeur peut accueillir une maison maximale de 31.82 pieds pas de 32 pieds.

Le plan d'ensemble de Möbius avec les couleurs de bâtiments, les couleurs avec les largeurs ne sont pas exacts.

SVP, ne pas tenir compte des couleurs, utiliser les informations plus haut.

Pour plus d'information :

Communiquer avec Réjean Montmarquette (450) 602-1818

Courriel : arm@videotron.ca

Chargé de projet pour : 9189-7363 Québec inc.